

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-52 du 6 mars 1987

chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé de
l'Intérieur, de la Sécurité Publique et
de l'Administration Territoriale, de
l'intérim du Camarade Nathanaël MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales pour compter du 2 Février 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 2 Février 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Mars 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6 MTAS-
MISPAT 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB- 4
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 2 PREFETS 6 JORPB 1.-